

<http://universitepopulairetoulouse.fr/spip.php?article3070>



Aéroport de Toulouse-Blagnac (ATB) Pas de période de repos garantie pendant la nuit, mais seulement une diminution des vols de minuit et six heures



Date de mise en ligne : samedi 28 septembre 2024

- Thématiques - Travail - Aéronautique -

Copyright © Université Populaire de Toulouse - Tous droits réservés

Monsieur le Préfet a annoncé aujourd'hui 27 septembre des mesures concernant les restrictions des vols entre minuit et 6h : il n'y aura pas de plage de repos à la différence de Nantes, Bâle Mulhouse, Strasbourg, Beauvais, Orly ou Francfort ; cruelle déception !

<http://universitepopulairetoulouse.fr/sites/universitepopulairetoulouse.fr/IMG/jpg/1727516689072.jpg>